

Votre contrat

Contractant

Prénom _____	Nom de famille _____
Rue, n _____	NPA, lieu _____
Date de naissance _____	Nationalité _____
Type de carte d'identité _____	N de carte _____
Email _____	N de téléphone portable _____
OTO-ID _____	

Offre

Début du contrat _____

Internet CHF _____

Vitesse : ☐ 100 ☐ 200 ☐ 500 ☐ 1'000 ☐ 10'000

Prêt gratuit d'un routeur WLAN

TV gratuit 1 x TV-Box en prêt souhaité ☐ oui ☐ non CHF _____

☐ **Classic** - CHF 9.95

Plus de 245 chaînes, dont 190 en HD, prêt gratuit d'un décodeur, WebTV et MobileTV

☐ **Premium** - CHF 19.95

Plus de 245 chaînes, dont 190 en HD, prêt gratuit d'un décodeur, WebTV et MobileTV, Jusqu'à 500 enregistrements, 7 jours de replay, Avec publicité en replay*.

☐ **Top** - CHF 24.95

Plus de 245 chaînes, dont 190 en HD, prêt gratuit d'un décodeur, WebTV et MobileTV, Jusqu'à 500 enregistrements, 7 jours de replay, pas de publicité en replay*, sauter les écrans publicitaires*.

☐ **Boîtier TV supplémentaire** - CHF 9.95

Packs linguistiques TV CHF _____

☐ Bosniaque - CHF 14.95

☐ turc - CHF 14.95

☐ croate - CHF 6.95

☐ Polonais - CHF 14.95

☐ Serbe - CHF 25.95

☐ russe - CHF 19.95

☐ Pack Family-HD - CHF 25.95

Téléphonie fixe (1 numéro de téléphone inclus) CHF _____

☐ **Classic** - CHF 6.95 (vous ne payez que ce que vous consommez réellement)

☐ **Premium** - CHF 15.95 (600min forfait pour les appels vers les réseaux fixes et mobiles suisses)

☐ **Top** - CHF 19.95 (1'200min forfait pour les appels vers les réseaux fixes et mobiles suisses)

☐ **Portage** _____

☐ **Nouveau numéro**

Adresses IP CHF _____

☐ 1ère - CHF 9.95

☐ 4ème - CHF 19.95

☐ 8ème - CHF 29.95

☐ 16ème - CHF 45.95

Durée du contrat

☐ 2 ans (activation CHF 95 une fois)

☐ 3 ans (activation gratuite)

Envoi de la facture CHF _____

☐ Email (gratuit)

☐ Envoi par la poste - CHF 3.95

☐ Prélèvement par carte de crédit (gratuit)

Total mensuel CHF _____

☐ Option : service d'installation possible pour 199 CHF

Bemerkungen: _____

J'accepte les conditions générales et je confirme que je suis responsable de tous les frais liés à l'utilisation des services couverts par ce contrat. La pénalité pour résiliation anticipée du contrat s'élève au maximum à 2 160 CHF, au minimum la durée restante du contrat x les frais mensuels. Le présent contrat entre en vigueur au moment de sa création électronique, sous réserve de la disponibilité du service à l'adresse de connexion et d'une vérification de solvabilité positive de la part de Salt. Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée, avec une durée minimale de 24/36 mois à compter de la date d'activation des services. En cas de démarchage à domicile ou de contrat conclu par téléphone, je dispose d'un droit de rétractation de 14 jours. Ensuite, les contrats peuvent être résiliés avec un préavis de 60 jours avant la fin du mois civil.

Signature

Lieu, date

Pour une meilleure lisibilité, nous renonçons à l'utilisation simultanée des formes linguistiques masculines et féminines. Toutes les désignations de personnes se rapportent cependant indifféremment à tous les sexes.

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations entre les clients et LGnet SA, une marque de Logic Group SA, Samstagernstrasse 45, 8832 Wollerau (ci-après "LGnet"). Elles s'appliquent à tous les services et produits payants et gratuits, pour autant qu'elles soient déclarées applicables et qu'il n'existe pas de conventions écrites divergentes.

2. Prestations de la LGnet

2.1. Offres et leur validité

LGnet fournit des services dans le domaine de l'Internet, des réseaux et des télécommunications et les met à disposition dans le cadre du contrat correspondant et des ressources opérationnelles disponibles. LGnet se réserve le droit d'adapter ses services en cas de besoin ou pour des raisons importantes. De même, les prix, les conditions particulières et les conditions de l'offre peuvent être modifiés.

Si une augmentation de prix entraîne une augmentation de la charge totale pour le client ou si un service acheté est modifié de manière significative au détriment du client, ce dernier a le droit de résilier le service concerné avant la date d'entrée en vigueur de la modification, sans conséquences financières. En l'absence de résiliation, les modifications sont considérées comme acceptées.

Les adaptations de prix dues à des modifications des taux de taxation (par exemple, des augmentations de la TVA) ainsi que les augmentations de prix par des fournisseurs tiers, notamment pour les services à valeur ajoutée, ne sont pas considérées comme des augmentations de prix au sens du présent règlement et ne donnent pas droit à une résiliation. En cas de baisse des prix, LGnet peut adapter en conséquence les remises accordées précédemment.

2.2. Interruptions et perturbations

LGnet s'efforce d'assurer une disponibilité élevée de ses services, mais ne peut garantir un fonctionnement ininterrompu et sans faille de son infrastructure et de ses services. Dans la mesure du possible, LGnet informe en temps utile des interruptions de service nécessaires à la résolution des dysfonctionnements, aux travaux de maintenance ou à l'introduction de nouvelles fonctions.

2.3. Partenaire de coopération

Pour l'exécution du contrat, LGnet peut faire appel à des fournisseurs tiers et/ou à des sous-traitants.

2.4. Infrastructure et services

Les clients n'ont aucun droit à une configuration particulière de l'infrastructure LGnet ou à la mise à disposition durable de certains services accessibles par ce biais. LGnet est en droit de suspendre à tout moment un service avec un préavis raisonnable et sans indemnisation.

3. Début du contrat / Durée / Résiliation

3.1. Conclusion du contrat

L'enregistrement auprès de LGnet peut se faire soit par écrit, soit par voie électronique en utilisant les formulaires standard prévus à cet effet. En soumettant une demande de contrat avec LGnet, le client accepte les conditions générales de LGnet en vigueur et s'engage à fournir toutes les informations de manière correcte. La relation contractuelle débute conformément aux règles définies dans les formulaires de commande correspondants ou les documents contractuels spécifiques.

3.2. Durée du contrat et résiliation

La durée minimale, le délai de préavis et la date de résiliation sont généralement fixés dans le contrat individuel ou sur les formulaires de commande de manière à être compréhensibles pour le client. Sauf accord contraire, les dispositions suivantes s'appliquent :

-La durée minimale est de 24/36 mois.

-Après cette durée minimale, les abonnements et les services ne peuvent être résiliés qu'à la fin de la période de facturation correspondante.

-La résiliation doit être reçue par LGnet au plus tard 30 jours avant la fin de la période de facturation.

3.3. Charges en dehors de la durée du contrat

Si le Client résilie le Service avant sa mise en service, il est tenu de rembourser à LGnet tous les frais engagés dans ce contexte.

3.4. Politique d'utilisation équitable et acceptable

Si l'utilisation s'écarte considérablement de l'usage habituel ou s'il existe des signes de comportement contraire à la loi ou au contrat, LGnet peut demander au client d'organiser l'utilisation conformément aux dispositions légales et contractuelles. En outre, LGnet est en droit de modifier, de limiter ou de suspendre la fourniture de ses prestations sans préavis et sans indemnisation. En outre, le contrat peut être résilié sans préavis ni indemnité. Dans de tels cas, LGnet peut également exiger des dommages et intérêts ainsi que la libération de prétentions de tiers. Il en va de même si le client a fourni des informations inexacts ou incomplètes lors de la conclusion du contrat ou de la commande.

4. Responsabilité

4.1. Responsabilité

LGnet n'est responsable des dommages liés à ses services que s'ils sont dus à une violation intentionnelle ou à une négligence grave du contrat de sa part. Toute responsabilité pour des dommages consécutifs, un manque

à gagner, des pertes de données ou des dommages causés par des téléchargements est - dans la mesure où la loi le permet - exclue dans tous les cas. LGnet n'assume en outre aucune responsabilité pour les dommages résultant d'une utilisation de ses services contraire à la loi ou au contrat.

4.2. Clause de non-responsabilité

LGnet décline toute responsabilité si la fourniture des prestations est temporairement interrompue, totalement ou partiellement limitée ou impossible en raison d'un cas de force majeure. Les cas de force majeure comprennent notamment des événements tels que les coupures de courant et l'apparition de logiciels nuisibles (par ex. attaque de virus).

5. Obligations et droits du client

5.1. Utilisation conforme à la loi et au contrat

Les services de LGnet sont exclusivement destinés à un usage privé habituel pour les clients privés et à un usage professionnel typique pour les clients professionnels. Pour des applications spéciales ou l'offre de services de télécommunication, l'accord écrit de LGnet est nécessaire.

Le client est responsable de l'utilisation conforme au droit et au contrat des services obtenus auprès de LGnet. Sont notamment considérés comme contraires à la loi ou au contrat

- Publicité de masse déloyale (spam)
- harceler ou inquiéter des tiers
- Obstruction de tiers lors de l'utilisation de services de télécommunication
- Intrusion et tentatives d'intrusion dans des systèmes étrangers (hacking)
- Espionner d'autres utilisateurs d'Internet ou leurs données
- Attaques frauduleuses (hameçonnage)
- Dommages ou mise en danger de l'infrastructure de télécommunication ou des appareils de tiers par des logiciels malveillants
- transmettre ou rendre accessible un contenu illégal.
- S'il existe des indices d'une utilisation contraire à la loi ou au contrat, le client est tenu de fournir à LGnet des informations sur cette utilisation.

5.2. Responsabilité du contenu

Le client est responsable du contenu des informations (y compris la langue et les données sous toutes leurs formes) qu'il fait transmettre ou traiter par LGnet ou qu'il rend éventuellement accessibles à des tiers.

5.3. Responsabilité de l'utilisation des connexions

Le Client est responsable de toute utilisation de ses raccordements, même si celle-ci est effectuée par des tiers. Il est notamment tenu de payer tous les frais facturés en raison de l'utilisation des services obtenus auprès de LGnet. Cela vaut également pour les marchandises ou les services achetés ou commandés via ses raccordements. Si le client met les services obtenus auprès de LGnet à la disposition de mineurs, il est responsable du respect des dispositions relatives à la protection des mineurs.

5.4. Mots de passe et codes d'accès

Le client est tenu de conserver en lieu sûr les mots de passe, codes d'identification, données de connexion, etc. et de ne les rendre accessibles à personne.

5.5. Matériel et logiciels des clients

Le client est lui-même responsable de ses composants matériels et logiciels (y compris les programmes et la configuration du PC). LGnet ne garantit pas que l'accès à Internet fonctionne parfaitement sur tous les terminaux. En cas de perturbations nécessitant des mesures sur le site du client, ce dernier doit adapter son installation à ses propres frais ou en interrompre l'exploitation. Dans le cas contraire, LGnet peut désactiver la connexion.

5.6. Appareils appartenant à LGnet

Si LGnet met un appareil à la disposition du client sous forme de location ou de prêt, celui-ci reste la propriété de LGnet pendant toute la durée d'utilisation. Tout droit de gage ou de rétention en faveur de tiers sur l'appareil est expressément exclu. En cas de saisie, de rétention ou de mise sous séquestre, le client est tenu d'informer immédiatement LGnet et de signaler la propriété de LGnet à l'office des poursuites ou des faillites compétent. A la fin de l'achat de prestations, le client doit renvoyer l'appareil intact à LGnet dans le délai fixé par LGnet. Si le client ne respecte pas cette obligation, LGnet se réserve le droit de facturer l'appareil non retourné.

5.7. Fonctionnement sûr / Mesures de protection

Si le client utilise son infrastructure pour diffuser des contenus illicites ou nuisibles, il est tenu de prendre des mesures appropriées pour empêcher tout accès non autorisé par des tiers. Le client doit - conformément à l'état de la technique - prendre des mesures pour empêcher que son infrastructure soit utilisée pour la diffusion de publicité de masse non autorisée (spam), de messages frauduleux (e-mails/textes de phishing), de pages Internet falsifiées (par ex. pages de connexion falsifiées) ou de logiciels nuisibles (virus, chevaux de Troie, vers, etc.). Si un appareil du client endommage ou met en danger un service, un tiers ou les installations de LGnet ou de tiers, ou si le client utilise son infrastructure d'une manière qui met en danger la sécurité ou l'intégrité des services ou des installations de LGnet, le client est tenu de prendre les mesures appropriées pour remédier à la situation.

Si le client utilise des appareils non autorisés, LGnet peut, sans préavis et sans indemnisation, suspendre la fourniture des prestations, déconnecter l'appareil du client du réseau de télécommunication et exiger des dommages et intérêts.

5.8. Télémaintenance

LGnet est en droit d'accéder à l'infrastructure utilisée pour l'obtention des services à des fins de configuration, de maintenance, d'optimisation ou d'extension de ses services via le réseau de télécommunication. A cette occasion, LGnet peut consulter, modifier, mettre à jour ou supprimer des données techniques et des logiciels.

6. Droits d'utilisation de logiciels, de produits et de prestations de services gérés par LGnet

6.1. Réglementation générale

Sauf convention contraire expresse, la réglementation suivante s'applique aux droits d'utilisation des logiciels, produits et prestations en rapport avec les services gérés par LGnet : le client se voit accorder un droit d'utilisation non exclusif, illimité dans le temps et non transmissible des logiciels ainsi que des marques de produits ou de services pour son propre usage interne. Les dispositions complémentaires relatives à l'utilisation du logiciel sont également incluses par la présente. Le logiciel ne doit pas être mis à la disposition de tiers. Les produits standard de tiers sont soumis à leurs conditions de licence, dans la mesure où celles-ci contiennent des restrictions supplémentaires. La remise du code source n'a lieu que si cela a été expressément convenu.

6.2. Dispositions dérogatoires

Si, par dérogation au point 6.1, il est convenu que les droits d'utilisation de logiciels peuvent être cédés à des tiers, toutes les copies du logiciel doivent comporter la mention originale du droit d'auteur ainsi que toutes les autres mentions de protection.

6.3. Violation des droits de propriété intellectuelle

En cas de revendications pour violation de droits de protection en rapport avec l'objet du contrat (par ex. développement de logiciels ou réalisation d'autres projets), le client est tenu d'en informer LGnet par écrit dans un délai de 5 jours civils. Le client ne doit pas entreprendre d'actes de procédure sans l'accord préalable de LGnet et doit, sur demande, laisser à LGnet le soin de se défendre contre de telles prétentions, y compris la conduite du procès et la conclusion d'un accord.

6.4. Mesures particulières

Si l'utilisation de l'objet du contrat par le client ou des parties de celui-ci est interdite par une décision de justice ou si, de l'avis de LGnet, une action en justice pour violation de droits de protection est imminente, LGnet a le droit de choisir entre les mesures suivantes :

- modifier l'objet du contrat de manière à ce qu'il ne porte plus atteinte aux droits de propriété intellectuelle ;
- conférer au client le droit de continuer à utiliser l'objet du contrat ;
- remplacer l'objet du contrat par un objet du contrat qui ne porte pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle et qui soit répond aux exigences du client, soit équivalent à l'objet du contrat remplacé ;
- reprendre l'objet du contrat et rembourser au client le prix payé, déduction faite d'un montant raisonnable pour l'utilisation et la perte de valeur.

6.4.1. Clause d'exclusion

L'obligation susmentionnée ne s'applique pas aux objets du contrat pour lesquels la violation des droits de propriété repose sur un concept émanant du client ou sur le fait que l'objet du contrat a été modifié par le client ou est exploité avec des objets du contrat non livrés par LGnet.

7. Dépannage

7.1. Support technique

Afin d'aider ses clients à répondre à leurs questions techniques concernant l'utilisation et l'installation des services proposés, LGnet offre un service d'assistance par téléphone ou par e-mail. Les coûts et les heures de fonctionnement de ce service sont publiés sur la plate-forme correspondante et peuvent être demandés à LGnet pendant les heures de bureau habituelles. Les frais d'assistance par des tiers ne sont pas pris en charge par LGnet.

7.2. Dépannage

LGnet remédie aux dysfonctionnements qui relèvent de sa sphère d'influence pendant les heures de service et dans un délai raisonnable. LGnet est toutefois en droit d'interrompre ou de limiter l'exploitation pour remédier à des dysfonctionnements, effectuer des travaux de maintenance, introduire de nouvelles technologies ou pour des raisons similaires. Si un client demande la réparation de dysfonctionnements résultant d'une enquête menée par LGnet à sa demande sur des défauts de l'équipement utilisé par le client ou des erreurs dans sa manipulation, le client supporte les frais occasionnés.

Conditions générales de vente (CGV) LGnet

7.3. Piratage intentionnel

Si une attaque de pirates informatiques par un utilisateur d'un accès Internet de LGnet est prouvée, LGnet se réserve le droit de désactiver l'accès Internet sans préavis. En outre, le client concerné sera exclu de tous les services et prestations de LGnet pour une durée indéterminée. LGnet se réserve en outre le droit d'engager le cas échéant des poursuites civiles et/ou pénales contre l'utilisateur concerné.

8. Protection des données

8.1. Traitement des données des clients

Lors du traitement des données, LGnet respecte la législation en vigueur, notamment la législation sur les télécommunications et la protection des données. LGnet ne collecte, n'enregistre et ne traite que les données nécessaires à la fourniture des services, au déroulement et à l'entretien de la relation avec le client ainsi qu'à la garantie d'une qualité de service élevée, à la sécurité de l'exploitation et de l'infrastructure et à la facturation.

LGnet peut également traiter des données à des fins de marketing, notamment pour la conception et le développement de ses services en fonction des besoins et pour des offres sur mesure. Le client a toutefois la possibilité de limiter ou d'interdire totalement l'utilisation de ses données à des fins de marketing.

8.2. Contrôle de solvabilité et recouvrement

Le client accepte que LGnet puisse demander des informations le concernant dans le cadre de la conclusion et de l'exécution du contrat. En outre, LGnet est autorisée à transmettre les données du client à des tiers à des fins de recouvrement.

9. Facturation/conditions de paiement

9.1. Facturation et règlement

La facturation est établie conformément aux conditions convenues dans le contrat concerné. La facturation est basée sur les prix convenus, soit dans le contrat, soit dans la liste de prix généralement en vigueur. LGnet établit les factures sur la base de ses propres enregistrements.

9.2. Délais de paiement

Les délais de paiement dépendent du contrat conclu avec LGnet. Après l'expiration du délai de paiement, le client est automatiquement et sans rappel en retard. Dans la mesure où la loi le permet, LGnet peut interrompre la fourniture de tous les services, prendre d'autres mesures pour éviter un dommage croissant et/ou résilier le contrat sans délai ni dédommagement. Le client supporte tous les frais occasionnés à LGnet par le retard de paiement. LGnet peut facturer un intérêt de retard de 5 % et des frais de rappel de 30 CHF par rappel. Des frais de traitement de 50 CHF sont perçus pour la remise en service.

9.3. Surpaiement

Les montants payés en trop seront remboursés sur demande du client. LGnet peut prélever des frais de traitement de 30 CHF. Si le client ne demande pas expressément le remboursement, LGnet est en droit de conserver les montants payés en trop et de les imputer en tant qu'acompte sur des créances futures. Le client n'a pas droit à des intérêts sur ce paiement anticipé.

10. Modification des conditions générales de vente (CGV)

10.1. Adaptations

LGnet se réserve le droit d'adapter les CGV à tout moment. Les clients sont informés à l'avance et de manière appropriée des modifications des CGV. Si les modifications sont désavantageuses pour le client, celui-ci peut résilier le contrat avec LGnet de manière anticipée sans conséquences financières jusqu'à l'entrée en vigueur des modifications. Si le client ne le fait pas, la modification est considérée comme acceptée. La version contraignante des CGV est publiée sur le site Internet à l'adresse suivante : www.LGnet.ch/agb.

11. Nullité partielle

11.1. Validité

Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales devaient être déclarées nulles ou invalides, cela n'affecterait pas la validité des autres dispositions, qui resteraient inchangées. La disposition nulle ou invalide sera remplacée par des dispositions légales aussi équivalentes que possible sur le plan économique.

11.2. Version faisant foi

En cas de contradiction lorsque les CGV sont rédigées dans différentes langues, la version allemande fait foi.

12. Juridiction compétente et droit applicable

Le contrat est soumis au droit suisse. Le tribunal compétent est celui de Wolle-
rau.

Date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2025